



ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL

Date de la réunion : mercredi 10 décembre 2025

Lieu : Yerville

L'assemblée Générale du District de Football de Seine-Maritime se tient le mercredi 10 décembre 2025 à Yerville. En raison de la démission de Monsieur JULIEN Jean-Yves de ses fonctions de Président, la conduite de l'Assemblée Générale est assurée par Monsieur BOUCHLAGHEM Nourredine, en sa qualité de Vice-Président.

Sont présents :

- Monsieur FERET Romain, Président de la Ligue de Football de Normandie ;
- Monsieur ROUTIER Marc, Président du District de l'Eure ;
- Monsieur HAMON Stéphane, Président du District de la Manche ;
- Madame GEST Séverine, Vice-Présidente du Département en charge de la Jeunesse et des Sports ;
- Des membres du Comité Directeur du DFSM ;
- Annaëlle VIVET, Directrice administrative du DFSM ;
- Des salariés du DFSM.

L'Assemblée observe une minute de silence en hommage aux membres de la famille du football et aux personnalités disparues depuis le 13 novembre 2025. Ce moment solennel marque le respect du District pour l'engagement des bénévoles et acteurs du football départemental.

Monsieur BOUCHLAGHEM souhaite la bienvenue aux officiels, aux élus ainsi qu'aux représentants des clubs de Seine-Maritime présents à Yerville. Afin de garantir la fluidité et la sérénité des échanges, Monsieur BOUCHLAGHEM énonce les règles de séance à respecter lors des prises de parole, rappelant les principes de courtoisie et de concision nécessaires au bon déroulement de l'ordre du jour.



Le début de l'Assemblée Générale a été interrompu par M. Manuel SANTIAGO qui est intervenu devant l'audience et s'est présenté en qualité de Président du club de ENT S Montigny La Vaupalière Val de la Haye.

Il a indiqué exercer actuellement les fonctions de président de ce club, tout en précisant que son mandat prendrait fin en juin 2026. Il a également déclaré ne nourrir aucune ambition ou candidature à une fonction au sein du District de Football de Seine-Maritime.

M. SANTIAGO a indiqué s'exprimer au nom d'un collectif de Présidents et Présidentes de clubs seinomarins, lequel regrouperait, selon ses déclarations, plus de 72 clubs du département. Au cours de son intervention, il a expliqué que l'objectif de ce collectif était de contribuer à redonner un nouvel élan au football seinomarin.

M. SANTIAGO a ensuite indiqué que le collectif sollicitait la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Selon ses déclarations, cette Assemblée Générale Extraordinaire aurait pour unique ordre du jour l'examen de la révocation du Comité Directeur actuellement en fonction.

Il a précisé que cette démarche avait été conduite sous le contrôle et avec l'accompagnement de professionnels du droit, en présence d'un commissaire de justice, afin d'en garantir la régularité procédurale.

1. Adoption du PV de l'assemblée générale du 13 novembre 2025

Le Président de séance soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale tenue le 13 novembre 2025. Il est rappelé que ce document est consultable sur le site internet du District pour lecture et analyse.

Monsieur BOUCHLAGHEM sollicite l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou demandes de rectifications concernant la teneur des échanges consignés dans ledit document.

Vote n°1

Adoption du PV de l'assemblée générale du 13/11/2025

RÉSULTATS DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 710 voix
- Sont CONTRE : 314 voix
- Abstentions : 230 voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 novembre 2025 **est adopté à 69,34%** des suffrages exprimés.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



2. Retour sur le vote relatif à la validation des comptes de l'exercice 2024/2025 lors de l'assemblée générale du 13 novembre 2025 et les suites à donner

Analyse du scrutin du 13 novembre 2025 - Monsieur Nourredine BOUCHLAGHEM prend acte du rejet de la validation des comptes par l'Assemblée Générale du 13 novembre dernier. Il souligne la pleine légitimité de ce vote souverain émanant des Présidents de clubs. Toutefois, il précise qu'aucun nouveau vote ne sera organisé ce jour, l'objectif étant de clarifier la situation avant d'envisager les suites administratives.

Rappel du processus de certification - Le Président de séance réaffirme le cadre réglementaire de validation des comptes, lequel repose sur la présentation du bilan par l'expert-comptable, suivie de la certification par le commissaire aux comptes, avant la phase de débat et le vote final des clubs.

Contexte historique et financier (Mandature 2020-2024) - Un état des lieux comparatif est dressé pour expliquer la dégradation de la santé financière du District. En 2020, l'instance disposait d'une trésorerie de 1,520 million d'euros, d'un endettement nul et d'un patrimoine immobilier significatif (Dieppe, région rouennaise, Le Havre).

Conséquences des choix stratégiques passés - Monsieur BOUCHLAGHEM expose que des décisions d'investissement simultanées prises lors de la seconde moitié de la précédente mandature ont radicalement modifié ce bilan. La situation actuelle se caractérise par :

- La disparition du patrimoine immobilier propre.
- Des engagements de dépenses importants sur le site d'Yvetot.
- Un endettement atteignant désormais environ 1,2 millions d'euros.

Érosion de la trésorerie opérationnelle - Il est rappelé que 1,8 million d'euros de trésorerie disponible, indispensables au fonctionnement opérationnel quotidien du District, ont été mobilisés lors de la mandature précédente.

Objectif de la réflexion - Cette présentation exhaustive a pour but d'établir une base de compréhension commune et transparente de la situation réelle du District, préalable nécessaire à toute prise de décision future.

3. Sur le principe du déménagement à Yerville

Constat sur l'état des locaux actuels - Monsieur Nourredine BOUCHLAGHEM expose l'inadaptation manifeste des locaux occupés rue Bellanger à Yvetot. Avec une surface de seulement 60 m², les conditions de travail des salariés et des membres de commissions sont jugées précaires et non

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



conformes aux normes légales sur le long terme. Ce site, issu de l'héritage de la mandature précédente, ne peut plus répondre aux besoins opérationnels du District.

Présentation de l'alternative de Yerville - Une solution de repli a été identifiée en collaboration avec la mairie de Yerville. Elle propose une surface de 120 m² (soit le double de la surface actuelle) comprenant notamment 7 bureaux permettant d'accueillir dignement les salariés et les réunions de commissions sur un site unique.

Analyse comparative des coûts -

- **Situation actuelle (Yvetot) :** Le coût global s'élève à environ **29 000 € par an**, incluant le loyer, les charges, ainsi que la location externalisée de box de stockage et de salles de réunion.
- **Proposition Yerville :** Un forfait global (loyer, chauffage, eau, internet) est proposé à hauteur de **30 000 € par an** (soit 2 500 € par mois). Cette solution permet de rapatrier l'ensemble du stockage et des réunions, supprimant les frais de location annexes.

Logistique et transport - Le Président de séance aborde la question du trajet pour les salariés utilisant le train. Deux solutions sont envisagées pour assurer la liaison entre la gare d'Yvetot et Yerville :

- L'utilisation d'un véhicule du District (coût limité au carburant).
- Le recours à une société de transport externe (devis estimé à 60 € par semaine pour quatre trajets).

Demande d'approbation - Considérant que les coûts sont quasi équivalents pour une surface doublée et une fonctionnalité accrue, Monsieur BOUCHLAGHEM sollicite l'accord de principe des Présidents de clubs pour engager ce déménagement.

Vote n°2

Déménagement du siège du District de Yvetot vers Yerville :

RÉSULTATS DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 759 voix
- Sont CONTRE : 259 voix
- Abstentions : 236 voix

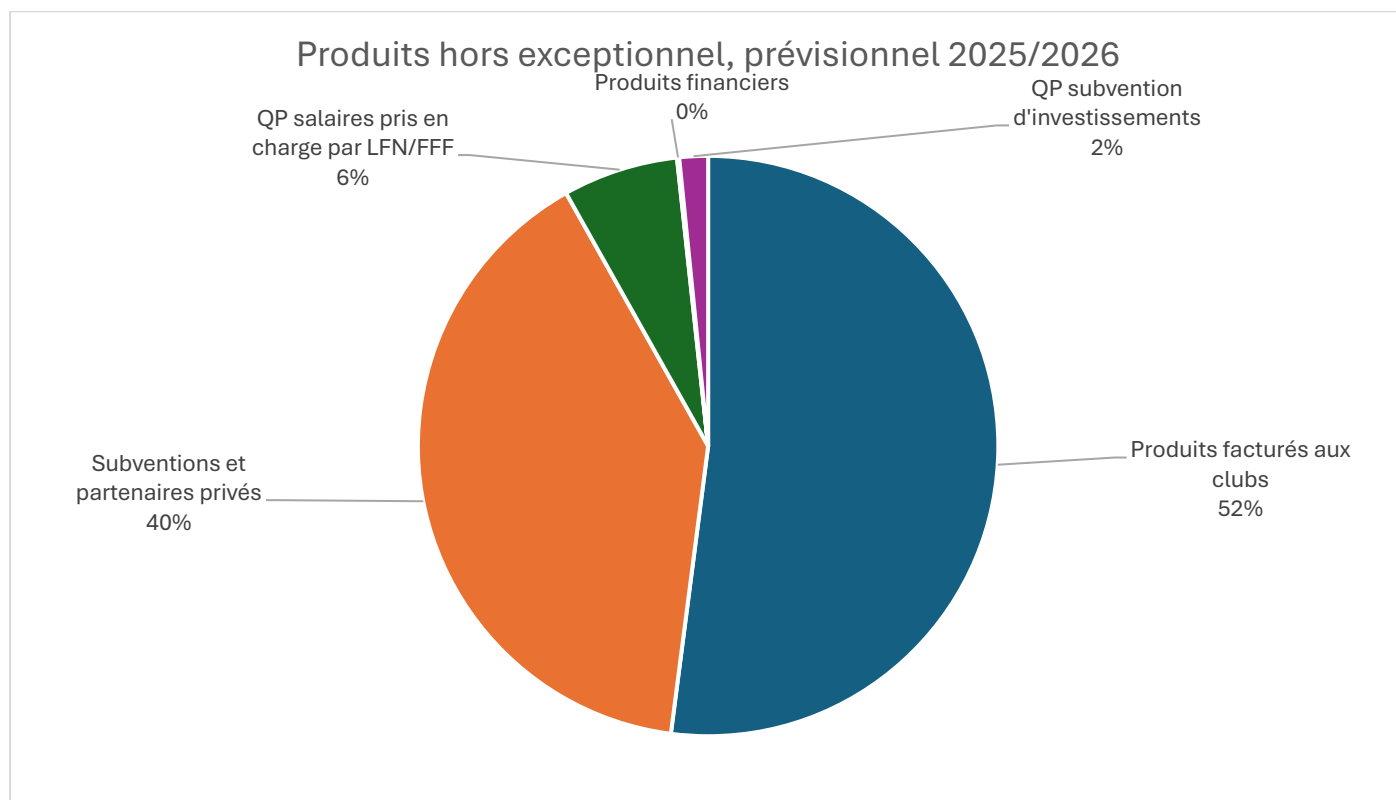
Le déménagement du siège du District de Yvetot vers Yerville **est adopté à 74,56%** des suffrages exprimés.



4. Soumission du budget 2025/2026 ajusté de Yerville

Hervé Ménard présente le budget prévisionnel de la saison 2025/2026 :

- Produits hors exceptionnel



Le total des produits hors exceptionnel, prévisionnel pour la saison 2025/2026 s'élève à 979 800€.

- Charges

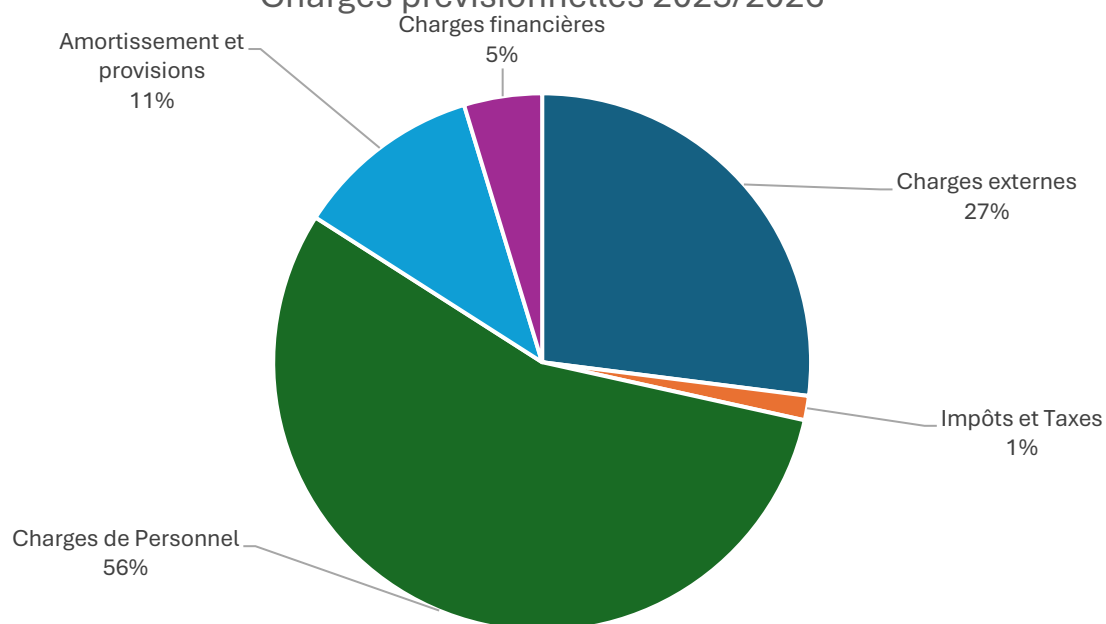
Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



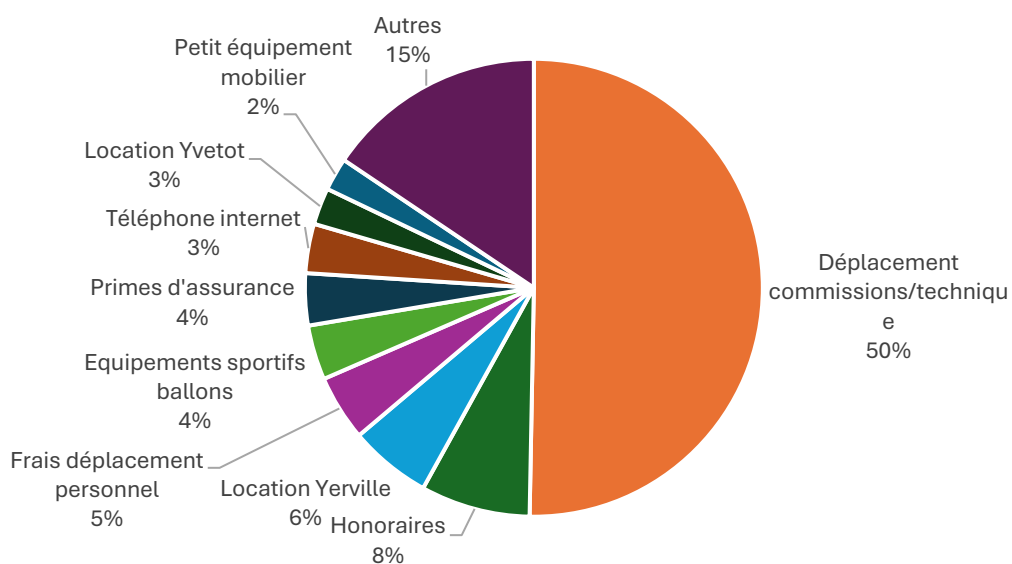
Charges prévisionnelles 2025/2026



Le total des charges prévisionnelles pour la saison 2025/2026 s'élève à 979 800€.

Présentation de la répartition des charges externes :

Détails des charges externes



- Synthèse :

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Synthèse

	2025-2026
Produits d'exploitation	964 200
Charges d'exploitation	914 000
Résultat d'exploitation	50 200
Résultat Financier	45 000
Qp subvention d'investissement	15 600
Résultat exceptionnel	-20 800
Résultat final	0

Préalablement au vote du budget présenté par le District de Football de Seine-Maritime (D.F.S.M.), M. Nourredine BOUCHLAGHEM, Vice-Président du District, rappelle aux clubs présents que la Fédération Française de Football avait donné au D.F.S.M. l'assurance d'un accompagnement financier destiné à soutenir le fonctionnement opérationnel de l'instance, indépendamment des investissements engagés lors de la précédente mandature.

À la suite immédiate de cette intervention, M. Romain FERET, actuel Président de la Ligue de Football de Normandie, prend la parole devant l'Assemblée afin de questionner publiquement l'existence d'un engagement écrit de la Fédération Française de Football, venant notamment de M. Philippe DIALLO (Président de la F.F.F), concernant cette aide financière. En effet, M. FERET indique avoir lui-même échangé avec M. Philippe DIALLO et affirme que les informations qui lui avaient été communiquées étaient contraires à celles présentées par le D.F.S.M., tout en précisant ne disposer d'aucun écrit venant étayer cette position.

Vote n°3

Approbation du budget prévisionnel pour la saison 2025/2026 :

RÉSULTATS DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 476 voix
- Sont CONTRE : 559 voix
- Abstentions : 219 voix

Le budget prévisionnel pour la saison 2025/2026 **est refusé à 54,01%** des suffrages exprimés.



À l'issue du scrutin, M. Nourredine BOUCHLAGHEM sollicite des représentants des clubs sur les principales motivations ayant conduit au rejet du budget.

Les éléments suivants ont été évoqués :

- Le refus d'ouvrir un débat sur les raisons du vote,
- L'absence d'un document écrit de la Fédération Française de Football confirmant formellement son engagement financier envers le D.F.S.M.

Face aux interrogations exprimées, M. BOUCHLAGHEM s'est engagé à saisir dans les plus brefs délais M. Philippe DIALLO, Président de la Fédération Française de Football, afin d'obtenir une confirmation écrite de la position de la Fédération.

Conformément à cet engagement, dès le 11 décembre 2025, M. Philippe DIALLO a personnellement adressé une confirmation écrite validant les informations communiquées par M. Nourredine BOUCHLAGHEM concernant le soutien financier annoncé au D.F.S.M.

Cette confirmation, transmise par courrier électronique et reprise dans le communiqué officiel du D.F.S.M. joint en annexe, est venue confirmer les déclarations du Vice-Président.

5. Autoriser le comité directeur du DFSM de prendre toutes les décisions en matière immobilière concernant le projet de siège du DFSM à Yvetot, y compris la possible vente du terrain et des biens qui s'y trouvent, afin de réassainir les comptes du DFSM.

Analyse de la valorisation comptable des actifs - Monsieur BOUCHLAGHEM expose, après consultation de l'expert-comptable (M. Hervé MÉNARD) et du commissaire aux comptes, une problématique de valorisation au bilan. Actuellement, les actifs sont comptabilisés à hauteur des dépenses massives engagées. Il est souligné une déconnexion entre les coûts de travaux réalisés (valeur comptable) et la réalité du marché (valeur intrinsèque), laissant présager une dépréciation d'actif inévitable.

En effet, lorsque les investissements réalisés excèdent la valeur du bien concerné, une dépréciation d'actif peut être constatée afin de refléter fidèlement la situation patrimoniale du D.F.S.M en l'espèce.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Il a été souligné que ce risque de dépréciation avait déjà été présenté et expliqué à plusieurs reprises lors des précédentes réunions, y compris en prenant en compte les revenus locatifs susceptibles d'être générés par les biens concernés. Selon les analyses réalisées à ce jour, la valeur de marché des biens concernés apparaît inférieure aux montants engagés pour leur acquisition, leur rénovation ou leur réhabilitation. Dans ces conditions, une dépréciation comptable pourrait être constatée soit à l'achèvement des travaux ; ou lors de la clôture d'un exercice comptable ou lors d'une éventuelle vente des biens, moment où leur valeur réelle de marché serait définitivement matérialisée.

Dépassements budgétaires constatés - Le Président de séance rappelle que les dépenses engagées sur le site d'Yvetot excèdent d'ores et déjà l'enveloppe budgétaire initialement votée par l'Assemblée Générale en 2023. Cette situation fragilise la structure financière globale du District.

Plusieurs interventions ont ensuite porté sur l'opportunité de poursuivre les travaux restant à réaliser. Certains participants ont considéré que, compte tenu des montants déjà investis, il pouvait être pertinent d'achever les opérations engagées. En réponse, il a été rappelé que la poursuite des travaux ne garantit pas une augmentation équivalente de la valeur des biens concernés. En effet, le fait d'engager des dépenses complémentaires ne signifie pas nécessairement que la valeur de marché finale de l'actif atteindra le montant total des investissements réalisés. Il a ainsi été souligné que le cumul des dépenses déjà engagées et des coûts restant à supporter pourrait demeurer très supérieur à la valeur réelle des biens.

Il est rappelé que la question posée n'est pas de décider immédiatement de l'arrêt ou de la poursuite des travaux, mais d'analyser objectivement toutes les solutions envisageables sans exclure aucune option à ce stade. Il est également rappelé que plusieurs travaux ont été réalisés sans procédure d'appel d'offres et que les montants investis apparaissent aujourd'hui supérieurs à la valeur intrinsèque estimée des biens concernés.

Pression sur la trésorerie et endettement - L'impact opérationnel est immédiat : suite au déblocage des crédits, le District doit honorer des mensualités de remboursement d'environ 9 000 €, alors même que la totalité des fonds n'a pas encore été mobilisée. La poursuite aveugle du projet immobilier ferait peser un risque "dramatique" sur la pérennité de l'instance.

Distinction entre urgence opérationnelle et stratégie à long terme - Le Comité Directeur souhaite sanctuariser le "court terme" — à savoir la gestion du football, des commissions et des salariés — en le dissociant des problématiques immobilières de moyen et long terme.

Demande de mandat exceptionnel : Afin de réassainir les comptes et de libérer la trésorerie nécessaire au fonctionnement du football départemental, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Comité Directeur à prendre toutes les décisions nécessaires en matière immobilière. Ce mandat inclut la possibilité de procéder à la vente du terrain d'Yvetot et des biens qui s'y trouvent.



Vote n°4

Autoriser le comité directeur du District à prendre toutes les décisions nécessaires en matière immobilière concernant le projet de siège à Yvetot, y compris la vente du terrain et des biens qui s'y trouvent.

RÉSULTATS DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 472 voix
- Sont CONTRE : 552 voix
- Abstentions : 230 voix

Le vote n°4 **est refusé à 53,91%** des suffrages exprimés.

6. Sujet Jumièges

Clarification sur la nature juridique du bien - Monsieur Nourredine BOUHLAGHEM rappelle que le District n'est pas propriétaire des installations de Jumièges. Le site fait l'objet d'une concession sur une durée de 20 ans. À l'échéance de ce contrat, le District ne détiendra aucun droit patrimonial et devra restituer les lieux en l'état, s'exposant potentiellement à des coûts de remise en conformité.

Analyse de l'investissement et mobilisation de la trésorerie - Le projet a nécessité la mobilisation massive de la trésorerie disponible à hauteur de 1,7 million d'euros. Ce montant est mis en perspective avec les recettes réelles, lesquelles s'avèrent très éloignées des projections initiales présentées en 2023. Sur la base d'un revenu estimé à 50 000 € par an (scénario très optimiste), le retour sur investissement, au terme des 20 ans de concession ne pourra jamais être réalisé, car le total ne fera qu'environ 500 000 euros. Nous rappelons que les recettes sont à partager avec le Syndicat Mixte.

Fonctionnement opérationnel et partage des revenus - Le Président de séance précise que le District n'intervient pas directement dans la gestion quotidienne (réservations, facturation, encaissements), laquelle est confiée au Syndicat Mixte. Le District ne perçoit qu'une quote-part des recettes nettes.

État des lieux de la fréquentation des clubs - Un constat est dressé concernant l'usage du site par les licenciés et les clubs du département. Il est relevé que les installations ne font pas l'objet d'une fréquentation régulière par les clubs, ce qui entraîne une absence de recettes effectives pour le District. Cette situation opérationnelle confirme l'écart majeur entre le modèle économique théorique du projet et la réalité du terrain.

Distinction stratégique - Il est réaffirmé que si l'accès ponctuel aux installations reste ouvert aux clubs à court terme, la pérennité financière de ce modèle à moyen et long terme impose une réflexion



sur le désengagement ou la renégociation de ce dossier afin de préserver la trésorerie opérationnelle du District.

7. Autoriser le comité directeur du DFSM, si nécessaire d'engager tous les recours concernant les investissements réalisés

Vote n°5

Autoriser le comité directeur du DFSM, si nécessaire d'engager tous les recours concernant les investissements réalisés.

RÉSULTATS DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 661 voix
- Sont CONTRE : 561 voix
- Abstentions : 32 voix

Le vote n°5 **est accepté à 54,09%** des suffrages exprimés.

8. Élection de deux candidats au Comité Directeur

Présentation des candidatures - Conformément à l'ordre du jour et aux statuts du District, il est procédé à la présentation des candidates aux postes vacants au sein du Comité Directeur. Monsieur BOUCHLAGHEM invite les deux postulantes à exposer brièvement leur parcours et leurs motivations devant l'Assemblée.

Candidature de Madame Karima CHERKAoui - Dirigeante au sein du groupement EFECOCCSP, Madame CHERKAoui axe son intervention sur son expertise de terrain. Elle souligne que son engagement principal repose sur le développement du football féminin, domaine qu'elle souhaite porter au sein de l'instance départementale pour en renforcer la structuration et l'attractivité.

Candidature de Madame Laetitia HANOUEt - Présidente du club de Saint-Léonard, Madame HANOUEt présente un profil pluridisciplinaire au sein de la famille du football. Son parcours, successivement marqué par des expériences de joueuse, d'arbitre officielle, puis de présidente de club, lui confère une vision globale des enjeux du District. Son investissement est déjà connu de l'institution par ses fonctions de Présidente de la commission féminine et de membre de la commission masculine seniors du DFSM.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



L'assemblée procède aux votes.

Vote n°6

Élection de Madame HANOUEZ Laetitia, membre du comité directeur.

RÉSULTATS DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 900 voix
- Sont CONTRE : 312 voix
- Abstentions : 42 voix

Le vote n°6 **est accepté à 74,26%** des suffrages exprimés.

Vote n°7

Élection de Madame CHERKAOUI Karima, membre du comité directeur.

RÉSULTATS DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 860 voix
- Sont CONTRE : 325 voix
- Abstentions : 69 voix

Le vote n°7 **est accepté à 72,57%** des suffrages exprimés.

9. Élection du Président du DFSM suite à la démission de Jean-Yves Julien

Délibération du Comité Directeur - Immédiatement après l'élection des nouveaux membres, le Comité Directeur au complet s'est retiré pour délibérer. À l'issue de cette séance à huis clos, la candidature de Monsieur Jean-Claude LEROY est officiellement proposée à l'Assemblée pour assurer la présidence du District.

Présentation du candidat - Monsieur Jean-Claude LEROY expose son parcours. Ancien joueur et dirigeant, il rappelle son expérience du terrain à travers de multiples fonctions bénévoles : gestion logistique, entretien des équipements, arbitrage bénévole et organisation d'événements. Au niveau institutionnel, il souligne ses 30 années d'expertise au sein de la commission régionale de délivrance des licences.



- **Vision stratégique et objectifs :** Le candidat exprime sa volonté de recentrer l'action du District sur le jeu avec un mot d'ordre : « Parler football ». Ses priorités s'articulent autour de plusieurs axes :
 - **Développement territorial :** Faire progresser la discipline tant dans les zones urbaines que dans les communes rurales.
 - **Formation :** Accroître la qualification des éducateurs pour garantir un football de qualité sur l'ensemble du département.
 - **Apaisement institutionnel :** Restaurer un climat de sérénité au sein des instances et des relations avec les clubs.
 - **Reconnaissance du personnel :** Monsieur LEROY adresse une pensée particulière aux salariés du District, saluant leur investissement quotidien.
- **Projets de modernisation et optimisation :** Le candidat propose des leviers :
 - **Sponsoring :** Dynamiser la recherche de partenaires pour accroître les ressources du District.
 - **Innovation technologique :** Utiliser l'intelligence artificielle pour optimiser la composition des groupes de championnats afin de minimiser les temps et coûts de déplacement.
 - **Arbitrage :** Déployer les outils de désignation automatique de la FFF pour limiter les frais kilométriques des officiels supportés par les clubs.
- **Engagement de proximité :** En conclusion, Monsieur LEROY s'engage à poursuivre sa présence hebdomadaire sur les terrains et à initier un cycle de visites auprès des clubs, réaffirmant son attachement viscéral au football de proximité.

Scrutin - Il est procédé au vote de l'Assemblée Générale pour valider cette candidature à la présidence du District de Seine-Maritime.

Vote n°8

Élection de Monsieur Jean-Claude Leroy, au poste de Président du District

RÉSULTATS DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 739 voix
- Sont CONTRE : 418 voix
- Abstentions : 97 voix

Le vote n°8 **est accepté à 63,87%** des suffrages exprimés.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



La séance est levée à 20h40.

Le Président de séance

**M. BOUCHLAGHEM
Nourredine**

Président du DFSM

M. LEROY Jean-Claude



ANNEXE 1 : Communiqué officiel datant du 11 décembre 2025



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Yvetot, le 11 décembre 2025

Démenti écrit de Philippe DIALLO, Président de la Fédération Française de Football

Lors de l'Assemblée Générale d'hier, peu après la présentation du budget, notre Vice-Président, Nourredine BOUCHLAGHEM, avait indiqué que Marc VARIN, le Directeur Financier de la Fédération Française de Football a bien confirmé son engagement pour venir en soutien financier du DFSM.

Des contraintes d'agenda n'avaient tout simplement pas permis d'obtenir cette confirmation par écrit avant cette Assemblée Générale du 10.12.2025.

En revanche, au cours de l'Assemblée Générale, peu avant le vote du budget par les Représentants des clubs, Monsieur Romain FERET, actuel Président de la Ligue de Football de Normandie (et Président du D.F.S.M durant la mandature 2020-2024) a semé le doute auprès des clubs présents avant le vote en indiquant :

"Disposez-vous d'un document écrit concernant ce que vous dites ? Car j'ai eu Philippe DIALLO qui m'a indiqué le contraire".

Nourredine BOUCHLAGHEM a également immédiatement demandé en retour à Romain FERET s'il disposait d'un écrit concernant cette allégation prêtée au Président de la F.F.F qui apportait en fait de la confusion auprès des clubs seinomarins.... Réponse : **"NON"**.

Cet argument FAUX, voire mensonger devant l'ensemble de l'Assemblée a conduit à une nouvelle confusion et a amené à un vote à majorité **"CONTRE"**.

A l'issue du vote, Nourredine BOUCHLAGHEM a demandé aux clubs de s'exprimer sur les raisons ayant motivé le refus du budget. Seul ce motif **"absence d'engagement écrit de soutien financier de la F.F.F vers le D.F.S.M"**, pour couvrir les dépenses opérationnelles/courantes du D.F.S.M) a été mis en avant.

A TOUS LES CLUBS SEINOMARINS : vous trouverez en annexe le courriel envoyé ce matin à la Direction Financière de la F.F.F, par Nourredine BOUCHLAGHEM, et la **réponse personnalisée reçue directement par Philippe DIALLO** - Président de la F.F.F dont voici un extrait :



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Yvetot, le 11 décembre 2025

"[...] J'ai reçu récemment les Présidents de District de la Normandie ainsi que le Président de la Ligue.

Les uns et les autres m'ont fait part des difficultés rencontrées actuellement dans ce territoire. A tous, j'ai indiqué que la FFF, comme c'est son habitude, sera aux côtés, des organes déconcentrés qui la solliciteront pour les soutenir. J'ai donné des consignes en ce sens au service financier de la FFF.

Dès lors, je m'inscris en faux contre tous propos qui iraient à l'encontre de la ligne de conduite de la FFF telle que je viens de la rappeler.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs."

Quel était l'intérêt de Romain FERET, Président de la Ligue de Football de Normandie, de vouloir fragiliser le District de Football de Seine-Maritime par son intervention apportant de la confusion auprès des clubs...

Restons froids, Unis et agissons dans l'intérêt du Football.

Sportivement.

Jean-claude LEROY
Président du DFSM



Point Majeur de l'Assemblée Generale du D.F.S.M du 10.12.2025

NB

Moi

07:32 ☆

À : VARIN Marc et 4 autres personnes ^

De :

nourredine bouchlaghem

nbouchla@yahoo.fr

À :

VARIN Marc

mvarin@fff.fr

DELFORGE Claude

cdelforge@fff.fr

LEROY JEAN-CLAUDE

jleroy@dfsml.fff.fr

LEROY JEAN-CLAUDE

jean-claude@orange.fr

Annaelle Vivet

annael@outlook.fr

Date :

11 décembre 2025 à 07:32

Bonjour Marc,

Comme discuté ensemble précédemment, pour rassurer les clubs seinomarins, j'ai annoncé hier soir, lors de la présentation du budget 2025-2026, que la Fédération Française de Football (via son Directeur Financier Marc VARIN) a confirmé que le D.F.S.M sera soutenu financièrement pour les besoins opérationnels du DFSM (salaires, URSSAF, LOCATION des bureaux du DISTRICT, remboursement emprunt etc...) pour assurer la continuité du Football.

En revanche, au cours de l'Assemblée Générale, peu avant le vote du Budget, Monsieur Romain FERET, Président actuel de la Ligue de Football de Normandie, a indiqué la chose suivante (pour mettre le doute auprès des club) :
Disposez-vous d'un document écrit? Car j'ai eu Philippe DIALLO qui m'a indiqué le contraire.

Moi même, spontanément lui ai répondu également et j'ai demandé à Romain FERET s'il disposait d'un écrit concernant cette allégation qui apportait de la confusion auprès des clubs seinomarins.... qui ont fini (à tort) par voter contre le budget....

A l'issue du vote, en ma qualité de Vice Président animant cette AG EXTRA, j'ai demandé aux clubs de s'exprimer sur les raisons ayant motivé le refus du budget. J'ai demandé 2 ou 3 raisons à plusieurs reprises.
Seul ce motif (absence d'engagement écrit "de soutien financier de la FFF via Marc VARIN son Directeur Financier, pour couvrir les dépenses opérationnelle du DFSM) a été exprimé verbalement par les clubs.

Marc SVP, pour rassurer les clubs sur le bienfondé de cette "perfusion" par la FFF, nous avons besoin de votre écrit pour confirmer notre position. Sinon, ce doute causera la perte définitive de notre crédibilité auprès des clubs.

Bien à vous.

Nourredine BOUCHLAGHEM

Vice Président du District de Football de Seine-Maritime

**RE: Fr : Point Majeur de l'Assemblée
Générale du D.F.S.M du 10.12.2025**



DIALLO Philippe

🔒 15:22 ★

À : Moi et 3 autres personnes ^

De :

DIALLO Philippe

phdiallo@fff.fr

À :

nourredine bouchlaghem

nbouchla@yahoofr

Cc :

VARIN Marc

mvarin@fff.fr

VILOTTE Jean-François

jfvilotte@fff.fr

DELFORGE Claude

cdelforge@fff.fr

Date :

11 décembre 2025 à 15:22

Monsieur le Vice-Président,

Vous avez bien voulu partager avec moi un courriel relatant certaines positions exprimées lors de l'AG du district de Seine Maritime.

Cela appelle quelques observations de ma part.

J'ai reçu récemment les Présidents de District de la Normandie ainsi que le Président de la Ligue.

Les uns et les autres m'ont fait part des difficultés rencontrées actuellement dans ce territoire. A tous, j'ai indiqué que la FFF, comme c'est son habitude, sera aux côtés, des organes déconcentrés qui la solliciteront pour les soutenir. J'ai donné des consignes en ce sens au service financier de la FFF.

Dès lors, je m'inscris en faux contre tous propos qui iraient à l'encontre de la ligne de conduite de la FFF telle que je viens de la rappeler.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

PHD



Philippe DIALLO

Président

Fédération Française de Football

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL - www.fff.fr